centre national de la musique

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE** 

Paris, mercredi 19 mai 2021

Le Centre national de la musique ouvre l'accès à son Fonds exceptionnel de soutien aux festivals de musique et annonce un réarmement de 38M€ de son Fonds de compensation des pertes de billetterie, pour accompagner la reprise d'activité du spectacle de musique et de variétés.

À la suite de la publication, mercredi 19 mai 2021, des décrets précisant les modalités du déconfinement progressif annoncé par le Président de la République le 30 mars dernier, le Centre national de la musique renforce son soutien aux acteurs du spectacle vivant, à travers deux dispositifs dédiés à la reprise des concerts.

1. Ouverture du Fonds exceptionnel de soutien aux festivals de musique et de variétés à compter du mercredi 19 mai

Ce dispositif, doté de 20M€ à la suite des annonces de la ministre de la Culture en février dernier, vise à compenser les pertes d'exploitation des organisateurs de festivals, qui maintiendront et adapteront leurs événements aux contraintes liées à la situation sanitaire. Ce fonds est destiné aux manifestations relevant du champ d'activité du CNM (musique, toutes esthétiques confondues, et variétés), pour au moins 2/3 de leurs propositions artistiques et qui se tiendront entre le 15 mai et le 30 septembre 2021 avec une billetterie majoritairement payante.

La « commission Festival » du Centre national de la musique se réunira, en présence de représentants des directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture, mi-juin 2021 pour une première session, puis pour deux autres sessions mi-juillet et début septembre.

Les dossiers de demande d'aides sont désormais téléchargeables sur l'espace personnel du CNM et peuvent être déposés jusqu'au 1<sup>er</sup> juin pour la première session d'instruction.

→ Découvrez les détails du Fonds sur le site internet du CNM : <a href="https://cnm.fr/fonds-exceptionnels-de-soutien-au-spectacle-vivant/fonds-festivals/">https://cnm.fr/fonds-exceptionnels-de-soutien-au-spectacle-vivant/fonds-festivals/</a>

2. Réarmement du Fonds de compensation des pertes de billetteries à hauteur de 38M€

Créé en octobre 2020, ce fonds est destiné aux entreprises de spectacle responsables de billetterie relevant du champ d'activité du CNM (musique, toutes esthétiques confondues, et variétés) pour lesquelles les

mesures de distanciation impliquent une telle réduction des recettes de billetterie qu'elles ne pourraient programmer ou produire des spectacles économiquement viables sans compensation de ce manque à gagner.

Grâce à une enveloppe de 38M€ supplémentaires mobilisée par le ministère de la Culture, de nouvelles commissions vont pouvoir être mises en place pour soutenir la reprise des représentations du printemps et de l'été.

Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau volet du Fonds de compensation seront mises en ligne après le conseil d'administration du vendredi 28 mai 2021.

## **CONTACTS – RENSEIGNEMENTS**

CNM OPUS 64
Corinne BRET Valérie Samuel

<u>communication@cnm.fr</u> / 01 83 75 26 46 <u>v.samuel@opus64.com/</u> 01 40 26 77 9